

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Communauté de Communes
Sud Luberon**

Séance du 12 juin 2025

Date de convocation : 2 juin 2025
Date d'affichage : 2 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Cucuron, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-068
Fermeture définitive du service Atelier Passerelle à compter du 30 juin 2026**

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Eve MAUREL,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
François BONNET donne procuration à Alain DE VILLEBONNE,
Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTE

Absents et excusés :

Karine MOURET, Alain GOUIRAND, Marc DUVAL, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nathalie LEBouc

Monsieur Alain GUEYDON est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2511-1 et suivants,
Vu la délibération n°2024-011 du 1^{er} février 2024 portant attribution du marché de gestion et d'exploitation du service « Atelier Passerelle » à la SPL Durance pays d'Aigues,

Considérant ce qui suit :

Le service « Atelier Passerelle », historiquement initié par la commune de Cadenet puis intégré à la compétence communautaire, connaît depuis plusieurs années une baisse significative de fréquentation.

Ce service ne répond plus de manière satisfaisante aux besoins exprimés par les familles du territoire, ni en termes de format, ni en termes de contenu :

- Le coût de fonctionnement du dispositif est élevé au regard du service rendu et à la nécessité d'optimiser l'allocation des ressources publiques dans un contexte budgétaire contraint.
- La Communauté de communes souhaite réorienter ses efforts vers des dispositifs plus souples, attractifs et mieux adaptés aux attentes actuelles des familles.

Aussi le service « Atelier passerelle » ne sera pas reconduit au même titre que la DSP et fera l'objet d'un marché spécifique et distinct.

La DSP sera effective sur une période de 5 ans tandis que le service « Atelier Passerelle » ne sera maintenu que 6 mois et ne bénéficiera pas des mêmes prérogatives que la DSP.

En effet, afin de respecter le projet pédagogique du service organisé sur une année scolaire, il est nécessaire d'établir et signer un contrat transitoire afin de couvrir la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'établir et signer** un contrat transitoire du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 avec la SPL pour le service « Atelier passerelle » ;
- **De fixer** la fermeture définitive du service « Atelier Passerelle » à la date du 30 juin 2026 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Alain GUEYDON



Le Président
Robert TCHOBDRENOVITCH

